

# **AFRISTAT**

**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE  
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**DEUXIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
BAMAKO, 6 AU 8 OCTOBRE 1997**

**CS.97/2/05**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

La deuxième réunion du Conseil scientifique d'AFRISTAT s'est tenue du 6 au 8 octobre 1997, à Bamako au Mali, dans les locaux d'AFRISTAT.

Etaients présents les membres suivants du Conseil :

- Monsieur Jean-Louis BODIN, Inspecteur Général de l'INSEE, Président du Conseil scientifique,
- Monsieur Akouete Koffi AMELEWONOU, Statisticien à la Division des Services d'Information pour le Développement à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),
- Monsieur Philippe BAUTIER, Administrateur à la Division C3 d'EUROSTAT,
- Monsieur Jacques CHARMES, Directeur de recherche à l'ORSTOM,
- Monsieur Mohamed DIALLO, Coordonnateur du Projet « Etude nationale prospective Mali 2025 »,
- Monsieur Abdoulaye DIOP, Chargé de la Statistique et des Etudes Economiques au Département des Politiques Economiques de la Commission de l'UEMOA,
- Monsieur Moussa FAYE, Directeur par intérim de la Prévision et de la Statistique du Sénégal,
- Monsieur Bruno Dominique MBANZOULOU, Chef du Service des Statistiques et de la Prospective à l'UDEAC,
- Monsieur André PORTELLA, Statisticien Principal à la Division de la Statistique de la Banque Africaine de Développement,
- Monsieur Antoine SIMONPIETRI, Statisticien Principal à la Banque Mondiale,
- Monsieur Didier SOKONY, Chargé de mission, Responsable de la Division des Statistiques et des Etudes Economiques de la République Centrafricaine,

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction Générale d'AFRISTAT.

La liste complète des participants figure en annexe.

### **Point 1 : Ouverture de la réunion**

La réunion a été ouverte le lundi 6 octobre 1997 à 9 heures par Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT. En l'absence du Président du Conseil, Monsieur Jean-Louis BODIN, qui n'a pu arriver que le 7 octobre en début d'après-midi, il a été donné lecture d'un message de bienvenue de celui-ci.

Monsieur Lamine DIOP a rappelé la composition du Conseil définie à l'article 27 du Traité AFRISTAT. Le Conseil doit comporter 14 membres. Toutefois, les membres suivants n'ont pas encore été nommés : un des deux représentants des utilisateurs des travaux d'AFRISTAT et les deux professeurs spécialistes en sciences économiques ou sociales. Trois personnes ont été identifiées et leur nomination sera proposée prochainement au

Président du Comité de direction. Ainsi le Conseil scientifique sera au complet pour sa prochaine réunion en 1998.

Le Directeur Général a ensuite rappelé l'importance du rôle du Conseil dans les orientations et les travaux d'AFRISTAT.

Monsieur Didier SOKONY a assuré la présidence pendant l'absence de Monsieur Jean-Louis BODIN.

Le Conseil scientifique a adopté le projet d'ordre du jour de la réunion (voir annexe).

## **Point 2 : Rapport d'activités de la Direction Générale d'AFRISTAT**

Le Conseil scientifique a entendu le rapport d'activités et a félicité la Direction Générale pour le travail accompli malgré le nombre limité d'experts présents en 1997.

Des compléments d'information ont été donnés :

- sur le raccordement d'AFRISTAT à Internet,
- au niveau du projet Prix UEMOA
  - sur les procédures mises en œuvre pour l'officialisation des indices harmonisés
  - sur l'analyse et la diffusion des résultats des enquêtes
- au niveau de la comptabilité nationale
  - sur l'articulation des activités des programmes PROSMIC et PARSTAT
  - sur les possibilités d'utilisation du module ERETES pour les comptes provisoires et prévisionnels.

Le Conseil souhaite d'une part que la couverture géographique des activités d'AFRISTAT soit élargie, et d'autre part qu'AFRISTAT assure la coordination et le suivi des demandes adressées par les Etats membres aux bailleurs de fonds, notamment dans les domaines des statistiques des prix et de la comptabilité nationale.

## **Point 3 : Examen du programme de travail pour 1998**

Outre les activités d'ordre institutionnel et administratif, le programme de travail comprend les activités techniques dans l'ensemble des domaines couverts par AFRISTAT et prend en compte les disponibilités en personnel prévues pour l'année 1998.

Le Conseil scientifique a examiné en détail les activités techniques. Il a constaté que la majorité des actions s'inscrivaient dans le cadre de projets sous-régionaux alors qu'il serait souhaitable qu'AFRISTAT accorde aussi une priorité aux besoins exprimés directement par les pays. Le Directeur Général a rappelé que les domaines prioritaires d'action avaient été définis par les Institut Nationaux de Statistique lors de la mise en place d'AFRISTAT.

Pour ce qui concerne les statistiques de prix, le Conseil a été informé de la demande de la CEDEAO adressée à l'Union Européenne pour la mise en place d'un indice harmonisé, ce qui conduit à différer le projet prix initialement prévu dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil scientifique a émis un avis favorable sur le programme de travail. Il formule les recommandations suivantes :

S'agissant de la comptabilité nationale, il demande de déterminer les conditions techniques d'adaptation du module ERETES en vue de l'élaboration de comptes provisoires, et ce, dans les meilleurs délais. Il recommande de coordonner les actions d'AFRISTAT avec les travaux menés par d'autres acteurs dans la région ;

S'agissant des enquêtes auprès des ménages, AFRISTAT doit favoriser une plus grande valorisation des résultats et une meilleure accessibilité des données. Pour cela, AFRISTAT devrait s'efforcer de centraliser, avec l'accord des pays, les bases de données des dernières enquêtes réalisées ;

S'agissant des publications des INS, AFRISTAT pourrait apporter une assistance pour en améliorer la présentation et le contenu, et plus généralement pour élaborer une politique de diffusion et de communication ;

S'agissant de la visibilité d'AFRISTAT et des INS et de la communication interne entre les INS et AFRISTAT, les possibilités offertes par INTERNET devraient être exploitées au maximum, y compris par la création d'un site AFRISTAT sur le Web.

Par ailleurs, AFRISTAT pourrait être sollicité pour organiser un séminaire régional sur la mesure et le suivi de la pauvreté.

Enfin, le Conseil rappelle la nécessité pour AFRISTAT, en tant qu'organisme technique supranational, de renforcer ses contacts avec les organisations internationales concernées par le développement de la statistique dans la région, notamment pour assurer une meilleure coordination des actions des bailleurs de fonds dans les domaines statistiques et économiques.

#### **Point 4 : Examen du rapport provisoire de l'enquête sur l'état des systèmes statistiques nationaux des Etats membres**

Le Conseil scientifique a manifesté son intérêt pour le travail réalisé mais recommande en premier lieu de corriger avec les INS les imperfections constatées au niveau du remplissage du questionnaire avant la publication définitive. Il souhaite également une présentation des résultats à l'aide de fiches synthétiques par pays ainsi que la mise en évidence du rôle des bailleurs de fonds dans le financement des travaux statistiques.

Le Conseil, tout en reconnaissant que le questionnaire utilisé ne doit pas faire peser une charge de réponse trop lourde sur les INS, propose que l'enquête soit reproduite tous les cinq ans. Une version allégée annuelle, mais prenant en compte quelques paramètres supplémentaires (importance du niveau de publication et de diffusion, niveau des salaires du personnel, répartition du personnel par activité), pourrait être mise au point dès 1998. Dans la mesure du possible, ces nouveaux paramètres devraient être intégrés dans la version définitive du rapport de l'enquête en cours.

Le Conseil préconise aussi la réalisation avec les INS d'une étude sur l'appréciation que portent les utilisateurs sur la production statistique, et sur leurs attentes.

Enfin, le Conseil demande que soient élaborés des indicateurs de performance pour les INS.

## **Point 5 : Réflexions sur l'élaboration d'un programme statistique minimum commun**

Ce point, rajouté à l'ordre du jour malgré l'absence de document écrit, a permis à chacun des membres du Conseil de s'exprimer sur la conception et la mise en œuvre du programme après une brève présentation par le Directeur Général des objectifs poursuivis.

Ce programme doit être conçu comme un socle pour une production et une diffusion statistiques minimales durables dans l'ensemble des Etats membres pour la période 2000-2004. Il doit refléter la volonté manifestée par les INS, s'appuyer sur la situation actuelle des systèmes statistiques nationaux (résultats de l'Etude sur l'état des systèmes statistiques nationaux, audits existants, etc.) et les besoins des utilisateurs, et prendre en compte les programmes statistiques des organisations sous-régionales et régionales.

Le Conseil recommande en outre que ce programme :

- soit un document concis qui tienne compte des priorités sectorielles déjà définies par les INS au moment de la préparation du Traité AFRISTAT ;
- soit flexible et que son exécution tienne compte des situations particulières des INS ;
- intègre des critères d'évaluation des travaux exécutés par les INS au titre de ce programme.

Le Conseil propose au Comité de direction le schéma suivant :

- présentation et examen de l'esquisse de programme statistique minimum commun au Comité de direction de novembre 1997 ;
- consultation écrite des membres du Conseil scientifique en décembre 1997 et janvier 1998 ;
- approbation du programme par les Directeurs des INS en marge de l'atelier régional sur les méthodes de programmation et de suivi des travaux statistiques et l'élaboration de schémas directeurs statistiques (qui, de ce fait, pourrait être reporté à avril ou mai 1998) ;
- adoption du programme par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT en septembre 1998 ;
- organisation, en marge du Comité de direction de novembre 1998, d'une table ronde Etats membres - AFRISTAT - Bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du programme ;
- préparation technique, organisationnelle et financière durant l'année 1999 ;
- démarrage du programme en janvier 2000.

Enfin, le Conseil suggère que le deuxième atelier prévu dans le cadre du volet « renforcement institutionnel » du Projet PROSMIC soit consacré à la politique de diffusion et de communication des INS.

## **Point 6 : Discussion de la note sur l'état des réflexions sur les principes fondamentaux de la statistique publique**

Le Conseil a apprécié l'exposé de Monsieur Jean-Louis BODIN concernant l'état des réflexions sur les principes fondamentaux de la statistique publique.

Le Conseil demande au Directeur Général d'assurer la plus large diffusion possible de cette note et notamment de la communiquer au Comité de direction. Il suggère au Comité d'engager AFRISTAT et les INS à mener leurs activités en respectant les principes de la Résolution des Nations-Unies adoptée en avril 1994.

Par ailleurs, AFRISTAT doit collecter des informations sur les difficultés rencontrées par les INS par rapport à ces principes fondamentaux.

## **Point 7 : Questions diverses**

Le Conseil scientifique a examiné et adopté les modifications du règlement intérieur du Conseil proposées par la Direction Générale.

Le Conseil recommande au Président du Comité de direction de pourvoir au plus vite à la désignation des derniers membres du Conseil.

La prochaine réunion du Conseil est programmée à Bamako en septembre ou octobre 1998. Concernant l'ordre du jour de cette réunion, le Conseil a inscrit un point sur le rôle, la composition et le fonctionnement des Conseils Nationaux de la Statistique, et demande à Monsieur Jacques Charmes de préciser les attentes du Conseil sur ce sujet.

Le Conseil demande par ailleurs à la Direction Générale de préparer un aide-mémoire sur le contenu des lois nationales portant organisation de la statistique.

Enfin, le Conseil estime qu'il serait utile d'associer les Ecoles de Statistique sous-régionales à certains des travaux d'AFRISTAT.

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique demande au Directeur Général d'AFRISTAT de présenter ce relevé de conclusions au Comité de direction d'AFRISTAT de novembre 1997.

Les participants à la réunion remercient la Direction Générale d'AFRISTAT pour la parfaite organisation de leurs travaux.

Fait à Bamako le 8 octobre 1997

Pour le Conseil scientifique

**Le Président**

**Jean-Louis BODIN**